

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°19 - Novembre 2003



**NON !**

*l'Europe unie contre l'esclavage*

## SOMMAIRE

- PLAZA ATHENEE : Une situation intolérable
- XXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
- XXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
- La traite des mineurs : un scandale européen
- ISRAEL : Une politique musclée
- Dans les livres...

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXX  
XX XXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXX.

Affiche :  
Anne Parisot

■ TRAITE DES MINEURS

■ XXXXXXXXX

■ XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

# Une situation intolérable

Déjà en 2001, le CCEM avait lancé un cri d'alarme auprès des autorités et des professionnels concernés en dénonçant la situation intolérable de jeunes domestiques qui accompagnent depuis le Moyen-Orient leurs employeurs et leur famille dans les palaces parisiens ou de la Côte d'Azur. Combien sont-elles chaque année qui, originaires des Philippines, du Sri Lanka ou d'Indonésie, cherchent à fuir ces hôtels de luxe où personne ne remarque jamais rien d'anormal chez ces riches clients qui payent de somptueuses notes ? Retour sur les conditions de la libération d'Anabai.

Un appel anonyme parvenu au CCEM en fin d'après-midi fournissait des renseignements plausibles : "Alors qu'elle tentait de s'échapper, une jeune femme, d'origine philippine venait d'être rattrapée non loin d'un poste de police des Champs-Élysées par des "gardes du corps" d'une délégation saoudienne descendue depuis plusieurs semaines à l'hôtel Plaza Athénée. Plusieurs domestiques auraient déjà fait défection depuis quelques jours. Le retour au pays de la jeune femme et de la délégation est prévu le lendemain ou le surlendemain..."

Immédiatement, le CCEM entreprend alors sa propre enquête et décide rapidement d'avertir France 2 de ce qui se trame dans le palace de l'avenue Montaigne, en espérant qu'une équipe de reportage sera envoyée sur place. Le directeur de l'hôtel, sollicité, dit ne rien savoir. Nous tentons de joindre un responsable syndical de la profession afin qu'il intervienne. En vain.

Le matin du départ annoncé, le CCEM est toujours incapable de mettre un nom et un visage sur la jeune Philippine. Malgré le peu d'éléments en notre possession, un signalement est fait au Procureur de la République. L'urgence est de localiser la victime à l'aéroport avant son embarquement forcé Orly ? Roissy ? C'est alors que surgit l'idée que la délégation, dont les liens avec la famille princière sont établis, loue très certainement l'appareil qui doit la rapatrier.

Bingo ! Un vol privé pour la capitale wahabbite est prévu à midi au Bourget... Il est 11 heures 30.

Selon les autorités du Bourget il n'y a qu'une chose à faire pour qu'elles interviennent. Il leur faut recevoir la copie d'un signalement avant l'embarquement des passagers dans l'avion. Céline Manceau, responsable juridique au CCEM, se précipite au poste de police le plus proche et parvient en un temps record à convaincre les officiers de police de faire partir le précieux fax.

Anabai raconte : "Lorsque le bus (transportant la délégation, NDLR) est arrivé à l'aéroport, de nombreux gen-

darmes étaient stationnés sur la piste. Ils sont montés dans le bus et l'un d'eux a demandé : "Qui est la jeune femme qui a essayé de s'enfuir ?" J'étais terrifiée car je pensais qu'ils étaient là pour me jeter en prison. J'ai quand même levé la main et on m'a fait sortir. Ils m'ont demandé si je voulais partir à Ryad ou rester à Paris. J'ai répondu que je partais. Ils ont insisté et m'ont expliqué que si je ne souhaitais pas partir ils étaient là pour m'aider. J'ai compris alors ce qui se passait et je les ai suivis en leur demandant de m'aider à rester en France..." La délégation princière, protégée par son immunité, est donc partie en laissant

Anabai à son sort. Le CCEM se félicite de ce dénouement et dénonce par voie de presse la situation de non droit qui prévaut encore dans les hôtels de luxe. Quant à Anabai, elle est interrogée par la police de Roissy qui la confie au CCEM. Dominique Torrès, co-présidente, la prend en charge et l'amène vers l'appartement d'accueil d'urgence des victimes.

Anabai a 28 ans. Elle est mère de quatre enfants et travaillait comme sage-femme dans une clinique des Philippines quand elle s'est inscrite dans une agence de placement à Manille "parce que les salaires sont beaucoup plus élevés en Arabie Saoudite", explique t-elle. En partant travailler pour deux ans comme

baby-sitter au service d'un prince saoudien, elle ne touchera que 140 euros par mois au lieu des 235 promis par un contrat de travail "fantôme". Après un an passé à Ryad sans percevoir l'intégralité de son salaire, sans repos ni congé, son passeport confisqué et sous les brimades et humiliations incessantes de sa "patronne", Anabai a profité de ce séjour à Paris pour s'enfuir. Pour une Anabai qui réussit, combien sont-elles, celles qui sont forcées de rentrer au pays de leur esclavage ?

■ Marc Béziat



Plaque d'information diffusée en 2001 au près des responsables des "grands hôtels".

L'affaire d'Anabai a fait l'objet d'une large médiatisation dans les journaux et la télévision. Malgré son désir de retourner chez elle pour retrouver ses enfants et les soutiens reçus, Anabai souhaite réfléchir à son avenir en France.



**Célestine, une jeune Malgache, est recrutée en 1984 pour travailler en France dans une famille de diplomates. Elle y restera près de quatorze ans.**

Suite à des violences répétées, elle se réfugie chez une voisine et raconte ses années d'horreur à la police. "Devenir maman... Il y a un an, cela me semblait inimaginable. Aujourd'hui, à 36 ans, j'ai Luis, mon fils. Son père, étudiant, rentre bientôt de Madagascar. Dans mon petit appartement, sous les toits de Paris, j'existe enfin pour quelqu'un : mon fils. Après avoir échappé à ces souffrances, je veux tirer un trait sur mon passé. J'ai pu enfin apprendre le

français sans me cacher. Pendant un an j'ai vu une psychologue. Ça m'a beaucoup aidé. Depuis deux ans, je suis enfin parvenue à oublier mes tortionnaires. L'avenir est là, devant moi, et je compte bien en profiter. Il y a trois ans, je suis retournée à Madagascar. Après quinze ans, je n'ai rien reconnu. Les Malgaches m'ont prise pour une Européenne, ça m'a déçue. Pourtant je me sens toujours malgache. La preuve : je fais construire au pays une maison pour moi et une pour ma mère. Même si ma vie reste en France." ■ VD

## BONNE CHANCE À MATHIAS

Il travaillait au CCEM depuis bientôt trois ans. Juriste et enquêteur de terrain, c'est lui qui était chargé du premier contact avec les victimes, de rassembler des attestations, de recueillir les témoignages dans la constitution des dossiers pris en charge. Mathias s'en va vers d'autres horizons. Les permanents, les bénévoles et les victimes du CCEM le remercient sincèrement et le regretteront longtemps.

## APPEL À BÉNÉVOLAT

Pour aider efficacement le CCEM dans son travail d'enquête de terrain, le CCEM recherche des enquêteurs, des policiers ou des gendarmes à la retraite qui pourraient se rendre un peu disponibles et partager leur expérience. Contact : Céline Manceau au 01 44 52 88 98.

## CARNET ROSE

Les membres du CCEM ont appris avec une très grande joie la naissance de Maël, né le 10 juillet. Toutes nos félicitations et nos vœux de santé et de bonheur à Tina et Andry.

## UN TALENT RÉCOMPENSÉ

Marion Van Renterghem, journaliste, a reçu le prix Albert Londres 2003 pour l'ensemble de ses reportages publiés dans le journal Le Monde. Elle avait notamment écrit sur l'action du CCEM dans les pages Horizons du quotidien en décembre 2002. Un article que nous avons intégralement reproduit dans le numéro 16 de "Esclaves, encore".

## New-York ! New-York !

A l'invitation de l'organisation américaine International Human Rights Law Group, Bénédicte Bourgeois et Corinne Brisson, permanentes du CCEM, ont été invitées à New-York le 11 juillet pour faire connaître l'expérience et le savoir-faire du CCEM en matière d'assistance et de prise en charge des victimes d'esclavage domestique en France. Cette conférence devrait nous engager à développer de nouveaux liens, voire des partenariats aux Etats-Unis.

Célestine et son fils, Luis : "j'existe enfin pour quelqu'un."

### PARIS

Le 13 juin, la chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Paris a confirmé la décision du juge Laurent Raviot, qui avait instruit et ordonné un non-lieu dans l'affaire de Sitan S. en février 2003 (cf. article page 5). Sur les faits dénoncés par la victime, caractérisant les violences et les conditions d'asservissement, la justice a constaté la prescription. Pour le volet criminel du dossier, les actes de torture et de barbarie, le manque de preuve a bénéficié aux accusés. Ceux-ci avaient été placés sous mandat de dépôt pendant cinq mois.

### BORDEAUX

Le 24 juin, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a condamné Madame Haïra Gabri à une peine d'emprisonnement avec sursis de 18 mois et à payer des dommages et intérêts à Cylène S. Cette jeune Malgache, âgée de 19 ans au moment des faits, travaillait 18 heures par jour sans percevoir la moindre rémunération, vivait dans un débarras sans lumière et était battue quotidiennement par sa compatriote. L'examen de la constitution de partie civile du CCEM dans cette affaire est fixé au 9 octobre prochain.

### NARBONNE

Après quatre ans d'instruction et deux commissions rogatoires internationales délivrées à Madagascar, le Parquet de Narbonne vient enfin d'ordonner le renvoi devant le Tribunal correctionnel de Mme Deheaulme, Vice-Consule de France à Madagascar, pour avoir soumis son employée malgache à des conditions de travail et d'hébergement indignes. Sylviane R., rentrée chez elle depuis, était mise à la disposition de la mère de la Vice-Consule, pour une somme de 44 euros mensuels versés à sa famille. Elle vivait dans un garage, ne disposait pas de lit et n'avait pas d'accès aux sanitaires.



“Le spectacle dramatique de l’esclavage dans le Brésil contemporain a ses jours comptés” C’est ce qu’affirme Lula Da Silva, le président brésilien. Un slogan ou un vœu pour le Plan National d’Eradication du Travail Esclave lancé en mars 2003 ? Binka Le Breton, installée au Brésil depuis 1989, annonce pourtant une réalité plus sombre en invitant le lecteur à l’accompagner “dans ce voyage au cœur des ténèbres, pour voir et entendre ce qui est en train d’arriver sur la dernière grande frontière, où des hommes sans nom disparaissent au cœur de la forêt profonde, où du bétail à la robe blanche lustrée vit mieux que ceux qui l’élèvent, et où la seule loi est celle des armes.” L’histoire de l’esclavage dans l’Amazonie d’aujourd’hui. “Cela doit cesser, voilà l’essentiel du message”, conclut l’Archevêque Desmond Tutu, l’ancien Prix Nobel de la Paix. Remercions Binka Le Breton pour son travail d’information. ■ OB

Binka Le Breton, *Le piège !*,  
Ed. du Cerf, Coll. L’histoire à vif, 2003.



Un jeune homme accepte à contre cœur de servir d’indicateur à Interpol pour surveiller les activités d’un cargo sur lequel il vient d’être engagé pour payer son voyage depuis l’Amérique Latine vers l’Europe. Il découvre le monde des trafics et en particulier celui d’esclaves. Sous la plume noire et incisive de Lou La Bonté, le jeune ingénu tente d’introduire, dans un monde où la vie se vend au plus offrant, son humanité ballotée de port en port entre

générosité et désespoir. Une vision qui refuse le cynisme de nos sociétés. ■ MB

Lou La Bonté, *Que d’eau que de négriers*  
Editions Noir délire, 2003.

Ce livre est à la fois un livre d’histoire sur l’esclavage dans le monde (avec un rappel du travail du CCEM), de l’Antiquité à nos jours, et une réflexion sur les problèmes qui préoccupent certains groupes de lobbying aujourd’hui. Les luttes pour les droits de l’Homme ont entraîné une condamnation quasi unanime de l’esclavage. Ce n’était pas le cas chez les esclaves en révolte (sauf à Haïti) qui se battaient pour leurs conditions de vie et non pas pour l’abolition du système. Peut-on envisager des compensations pour ces crimes contre l’Humanité ? Mais qui doit payer ? Qui doit percevoir ? Le système économique et social à l’origine de l’esclavage a-t-il pris fin avec l’abolition ? Ou s’est-il simplement transformé en exploitation de la planète par quelques Etats ou entreprises transnationales ? On referme ce livre passionnant, peu fier de la nature humaine, mais renforcé dans ses convictions. ■ OB

Yves Benot  
La modernité de l’esclavage  
Editions de La Découverte 2003

Un petit livre, curieusement sponsorisé par l’Ambassade de France au Togo, qui raconte banalement l’histoire trop banale d’une jeune Togolaise dont le destin va basculer à l’âge de ses parents. Vendue à 7 ans et envoyée au Gabon, elle retrouve à 10 ans le Togo, pour finir petite bonne maltraitée dans la famille d’un haut fonctionnaire togolais. Viols et amour se succèdent, racontés chaque soir par écrit à une correspondante que l’héroïne s’est créée. Une petite histoire triste, tristement semblable à celles qui nous sont racontées au CCEM. ■ OB

Dissirama Boutora-Takpa  
Journal d’une bonne  
Editions Haho 2003

## ACTUALITE JURIDIQUE



### UNE PREMIERE

Dans l’affaire de Cylène S. (EE n° 18) le Tribunal de grande instance de Bordeaux qui avait condamné en juin dernier son employeur, Mme Gabri, a jugé le 6 novembre dernier recevable et fondée la constitution de partie civile du CCEM. Par conséquent, Mme Gabri est condamnée à verser des dommages et intérêts au CCEM.

### CCEM-MADAGASCAR

L’affaire de Joséphine remonte au début de l’année 1999. Soit en vertu de la loi de 1999, la victime avait obtenu de ses employeurs une compensation financière. Elle était alors rentrée chez elle où un cousin, journaliste à la Radio Nationale Malgache, l’avait intégralement spoliée. Démunie et isolée, elle avait dû de nouveau travailler comme domestique à la place du commerce qu’elle envisageait. C’était sans compter sur l’opiniâtreté de la présidente du CCEM-Madagascar qui, résistant aux pressions, l’a aidée à être rétablie dans ses droits. Le tribunal correctionnel de Tananarive vient de condamner le peu scrupuleux cousin à 18 mois de prison et à lui verser des dommages et intérêts.

### HENRIETTE : SUITE... ET FIN ?

Le Conseil de Prud’hommes de Paris a reconnu l’existence d’un contrat de travail et condamné, le 3 octobre dernier, les époux Bardet à verser à Henriette Siliadin (EE n° 18) des arriérés de salaires pour la période écoulée entre août 1996 et juillet 1998, des dommages et intérêts et des indemnités liées aux diverses violations du Code du Travail. Henriette, qui a passé près de quatre années chez eux, de 16 à 20 ans, est défendue par le CCEM depuis 2000. Condamnés en première instance, quasi relaxés en appel, les époux Bardet, après un pourvoi en cassation d’Henriette sur les intérêts civils, ont déjà été condamnés en mai dernier à lui verser des dommages et intérêts.

# Une politique musclée

L'objectif a été clairement annoncé l'année dernière par le Comité interministériel sur les travailleurs migrants. Il s'agit d'expulser d'Israël quelques 100 000 travailleurs clandestins ou illégaux d'ici 2005.

**D**ans un rapport daté de mai 2003 sur l'administration israélienne en matière d'immigration, l'organisation Kav LaOved, qui œuvre à la protection des droits des travailleurs migrants dans ce pays, et la Ligne Verte pour les Travailleurs Migrants, dont la centaine de volontaires visite régulièrement ceux qui sont en prison en attente de leur expulsion, dénoncent les dérives de l'Etat hébreu.

Au lieu de mettre en œuvre une politique de respect des droits des personnes migrantes, l'autorité publique se transforme en "Unité d'expulsion" qui ne discerne plus les clandestins des victimes de la traite des êtres humains, ni ne poursuit les "employeurs" indéli-

cats même pris en flagrant délit. Par ailleurs, les unités de police qui appliquent les instructions font l'objet de dénunciations régulières au près des défenseurs des droits de l'Homme. Les organisations signataires du rapport appellent donc les autorités à laisser à tout travailleur migrant le libre choix de son employeur en lui remettant son autorisation de travail, demandent l'application du droit du travail et de la législation en vigueur sur la confiscation du passeport, invitent les autorités à freiner l'entrée de nouveaux travailleurs migrants pour permettre l'intégration de ceux qui vivent déjà en Israël. Enfin elles réclament l'exercice du droit de recours devant la justice pour les travailleurs expulsés plutôt que la pratique d'une politique d'expulsion massive.

■ Marc Béziat

## JORDANIE : UN FUTUR MODELE REGIONAL ?

Le lancement en Jordanie d'un "contrat de travail spécial pour les travailleurs domestiques non Jordaniens" est une première au Moyen-Orient. Le texte leur donne droit à une assurance-vie et à l'accès aux soins, il fixe l'obligation d'un jour de repos et inscrit le rapatriement en fin de contrat. Il réitère par ailleurs le droit des femmes migrantes, souvent les victimes les plus vulnérables aux abus, à être traitées en conformité avec les droits fondamentaux de la personne. Enfin, le Ministère du Travail jordanien a publié une circulaire concernant les agences de recrutement. Dorénavant, la protection des travailleurs migrants sera renforcée par l'introduction d'une procédure entre l'ambassade du pays d'origine et le gouvernement jordanien. Ce contrôle préalable à la délivrance d'un permis de résidence doit permettre de vérifier que les conditions de travail prévues par le contrat du domestique sont compatibles avec les droits sociaux en vigueur. Un ensemble de dispositions dont les observateurs attendent la mise en œuvre effective...

## LE SENEGAL ET LE NIGER DENONCES

La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) a rendu public un rapport sur la situation préoccupante des droits sociaux et économiques des travailleurs dans ces deux pays au regard des conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Outre les restrictions à l'exercice du droit syndical, le rapport dénonce le rôle prépondérant et néfaste que joue l'économie informelle dans ces deux pays. Au Niger, par exemple 95% de la population est impliquée dans ce secteur où aucune protection ne bénéficie à ceux qui en dépendent, notamment les femmes. Le rapport dénonce aussi le travail de la majorité des enfants (70% au Niger et 40% au Sénégal), souvent dans des conditions dangereuses pour certaines activités, et l'existence persistante du travail forcé, comme la traite aux fins d'exploitation sexuelle ou le travail domestique.

## VICTOIRE AU BRÉSIL

Il aura fallu treize longues années de procédures et de pressions pour qu'un paysan, victime d'esclavage sur l'exploitation d'un grand propriétaire foncier de l'Etat du Pará, voit ses droits reconnus par le gouvernement fédéral brésilien. José Pereira sera indemnisé pour avoir été victime de travail forcé dès l'âge de 17 ans. Cette décision est une première victoire au Brésil ! Elle devrait permettre à de nombreux autres paysans de recouvrer leurs droits.

## OSCE : PLAN D'ACTION

55 Etats membres du Conseil permanent de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ont adopté le 24 juillet dernier un plan d'action pour combattre la traite des êtres humains. Ce plan d'action comprend une série de recommandations faites aux Etats afin qu'ils adoptent une législation plus sévère en criminalisant la traite et des mesures de protection des victimes. Par ailleurs, des recommandations spécifiques sont adressées aux pays d'origine et de destination des victimes de la traite. En décembre prochain, le Conseil des ministres de l'OSCE de Maastricht devrait approuver l'ensemble de ces mesures.

# Un scandale européen

■ La traite des êtres humains désigne "le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité".

■ Le Haut-Commissariat pour les réfugiés entend par "mineurs non accompagnés" les enfants de moins de 18 ans qui ont été séparés de leurs deux parents et ne sont pas pris en charge par un tuteur, désigné selon la loi ou la coutume.

## ■ En Europe

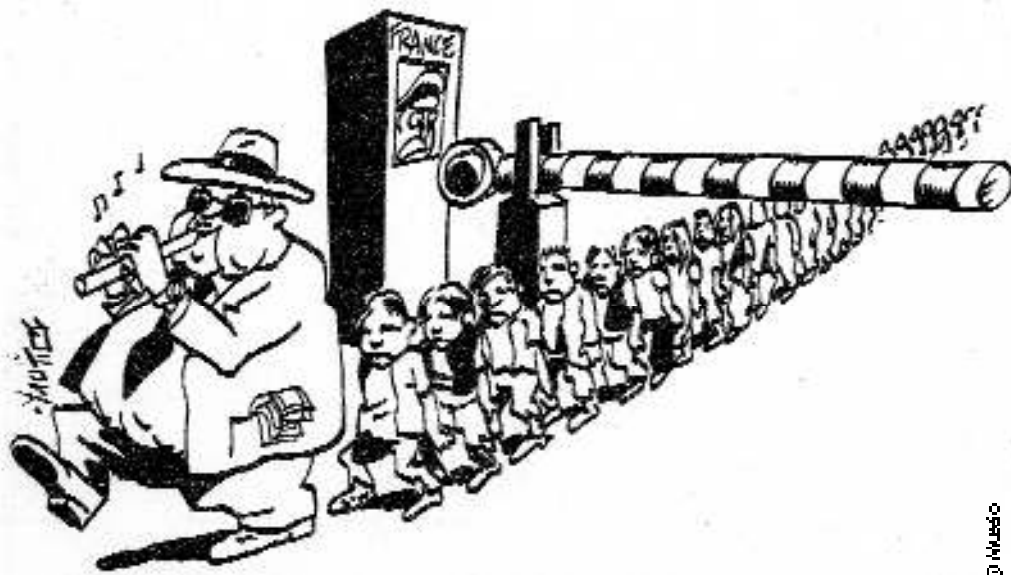
Le Conseil de l'Europe évalue les victimes de la traite des êtres humains en Europe entre 500 000 et deux millions par an. Sur ce nombre, entre 175 000 et 200 000 sont des jeunes femmes d'Europe de l'Est contraintes de se prostituer en Europe Occidentale, selon l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Les victimes viennent en majorité de Moldavie, Roumanie, Ukraine, Russie, Albanie et Bosnie.

## ■ En France

En 2002, 643 proxénètes ont été arrêtés en France : 58 % étaient des étrangers et 27 % étaient des femmes. Les jeunes filles ont souvent été vendues plusieurs fois, à chaque fois en moyenne 2 000 euros. Elles ont été le plus souvent séquestrées et battues.

A Paris, les prostituées d'Europe de l'Est gagnent en moyenne 600 euros par nuit, dont elles ne sont autorisées à garder que 30 %.

Il y a en Europe un problème de traite des mineurs. Tous les experts s'accordent pour estimer que ce phénomène est en augmentation, et pourtant personne ne se risque à le chiffrer, il est mal connu, donc mal combattu. Une conférence s'est récemment déroulée à Paris à l'initiative de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), pour faire le point sur ce problème dont les études nationales très parcellaires laissent entrevoir l'ampleur.



Il y a "entre 5 000 et 10 000 mineurs non accompagnés" en Allemagne, l'Aide sociale à l'enfance en a recensé plus de 800 à Paris en 2002, la Finlande estime que 5 000 d'entre eux passent illégalement la frontière chaque année, la plupart originaires des pays de l'Est. Beaucoup sont victimes de réseaux qui leur font miroiter une vie meilleure, mais les destinent en réalité à l'exploitation. Contraints au vol, à la mendicité, à la prostitution, à la servitude comme "petites bonnes" ou laveurs de pare-brise ces mineurs souvent adolescents voient leur vie brisée.

"Ce trafic superpose deux phénomènes, celui des mineurs isolés et celui de la traite des êtres humains, qui sont déjà très complexes à eux seuls, explique Georgina Vaz Cabral, consultante internationale. Juridiquement, le mineur isolé se trouve au croisement de plusieurs statuts : il est mineur, étranger, victime, souvent demandeur d'asile."

Le statut d'étranger prime sur le fait d'être mineur.

Généralement, c'est d'abord le statut d'étranger qui va lui être appliqué. Ce n'est que dans un second temps qu'on évaluera s'il s'agit d'un mineur. On le fait en fonction d'examen osseux unanimement jugés peu fiables, basés sur des critères remontant aux années 1930. C'est ainsi qu'en Irlande, une jeune fille a été considérée comme adulte pendant un an, alors qu'elle n'avait que 12 ans.

Bien que les enfants "non accompagnés" bénéficient d'une protection internationale ga-

rantie, notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, rares sont les pays d'Europe qui ont mis en place une politique structurelle ou un plan d'action à leur endroit. "L'Italie est actuellement le seul pays à avoir défini un statut pour les mineurs non accompagnés étrangers", note Georgina Vaz Cabral. Ce pays favorise le rapatriement des enfants dans leur pays d'origine, si de strictes conditions sont respectées. Mais en général, l'accueil des mineurs étrangers isolés, victimes de la traite ou non, est un casse-tête pour les autorités du pays de destination.

"La disparition des mineurs des centres d'accueil est le principal souci auquel sont confrontés les associations d'aide et les gouvernements dans les pays hôtes", expliquait un rapport de l'OIM en décembre 2002. Ce document alertait par ailleurs sur l'augmentation des cas de traite des mineurs à des fins d'exploitation sexuelle, impliquant de véritables réseaux de traite de jeunes filles d'Europe de l'Est et du Nigéria.

La solution, aux yeux des experts : une meilleure coopération dans la lutte contre les réseaux et dans l'accueil des mineurs, notamment entre services d'un même Etat, et une prévention accrue dans les pays de recrutement des migrants, pour briser une image de l'Europe digne du rêve américain.

■ Laurent d'ERSU

Publié dans le journal  
"La Croix" du 26/09/2003

# La Moldavie choisit la prévention

Pays d'origine d'innombrables victimes des réseaux de prostitution en Europe, la Moldavie tente de prévenir les adolescentes des risques que ce trafic représente.

*"Cherche jeune femme pour emploi à Chypre, logement fourni".* Des annonces semblables, il en existe des colonnes entières dans les pages du journal Makler, un quotidien populaire moldave. Pour les victimes des réseaux de trafic d'êtres humains qui alimentent les maisons closes de Skopje, en Macédoine, ou les boulevards extérieurs de Paris en jeunes prostituées, le piège commence souvent comme cela.

Dans cette ex-République soviétique enclavée entre la Roumanie et l'Ukraine, et où le revenu par habitant est le plus bas d'Europe, le travail au noir à l'étranger est la principale source de revenus. Dix à quinze milles Moldaves quittent le pays chaque mois. Près d'un cinquième de la population serait en permanence à l'étranger pour y travailler dans la construction ou l'agriculture." L'argent transféré vers la Moldavie par ces ressortissants qui travaillent illégalement à l'étranger représente chaque année 370 millions d'euros, soit l'équivalent du budget annuel de l'Etat", indique Doru Ciocanu, porte-parole de l'Organisation Internationale pour les Migration (OIM).

## Des spots à la télévision et une association, la Strada

Ce contexte est favorable aux trafiquants qui recrutent en Moldavie des adolescentes pour partir travailler dans la restauration ou comme gardemalade, mais qui, aussitôt passée la frontière, vendent ces jeunes filles à des réseaux qui en feront des prostituées. Combien sont-elles ? Impossible de le dire. Depuis quatre ans que l'OIM aide au rapatriement des victimes, 1 109 jeunes filles sont ainsi revenues en Moldavie après s'être évadées ou avoir été arrêtées. Elles provenaient essentiellement des Balkans et d'Italie. Parmi elles, 46 étaient mineures. Mais il ne s'agit que d'une toute petite partie d'un trafic qui concerne probablement plusieurs dizaines de milliers de jeune Moldaves et possède des ramifications dans toute l'Europe, comme dans les pays du Golfe.

Après être restées longtemps inactives, les autorités moldaves se mobilisent aujourd'hui pour tenter de tarir les sources du trafic. Des affiches sont apposées dans les écoles et les administrations. Des spots passent à la télévision. Et une association, la Strada, a mis sur pied une ligne téléphonique ouverte 24 heures sur 24, dont le numéro est publié quotidiennement dans les journaux (les mêmes que ceux qui diffusent les annonces pour partir à l'étranger).

*"Nous n'essayons pas de dire aux gens qu'ils ne doivent pas partir. Nous les invitons plutôt à se poser les bonnes questions pour qu'ils évitent de tomber entre les pattes des trafiquants."*

explique Daniela Misail-Nichitin, responsable de la prévention à la Strada. *"Quel type de travail est annoncé ? Vous dit-on qu'on se chargera de votre visa ?"* De nombreux signes indiquent que, derrière une banale proposition de travail, peut se cacher un réseau de traite de prostituées. La Strada, qui reçoit 3 000 appels par an s'efforce d'apprendre aux jeunes Moldaves à se méfier.

L'association, en même temps, se rend dans les écoles et rencontre les élèves âgés de 14 à 17 ans. Elle a soutenu une pièce de théâtre intitulée « La 7<sup>e</sup> Kafana » (maison close des Balkans), jouée dans tout le pays. Mais il est difficile d'atteindre les jeunes filles des zones rurales non scolarisées, qui ont le profil type des futures proies pour ce trafic. Autre difficulté, les anciennes victimes ont honte de ce qui leur est arrivé. Elles le cachent même à leur famille et refusent de témoigner, alors que ces récits seraient particulièrement utiles à la prévention de tels actes.

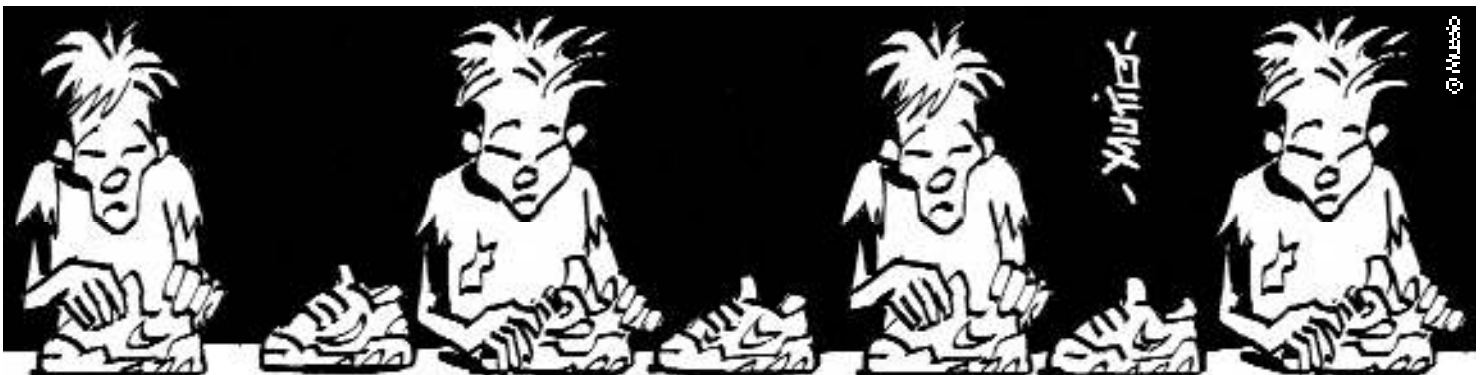
■ Alain GUILLEMOLES  
Publié dans le journal  
"La Croix" du 26/09/2003

## LA MOLDAVIE, LE PAYS LE PLUS PAUVRE D'EUROPE

■ In dépendante depuis 1991, l'ex-République soviétique de Moldavie compte 4,3 millions d'habitants répartis sur 33 000 km<sup>2</sup>. 50 % de la population y vit en dessous du seuil de pauvreté. L'espérance de vie est de 64 ans, et le salaire moyen de 47 ans.

■ Durant les dix dernières années, près d'un million de Moldaves sont partis chercher du travail à l'étranger, principalement en Russie et en Europe.

■ L'Organisation Internationale pour la Migration a étudié le parcours de 510 victimes moldaves de la traite, et dressé le profil type des victimes. Il en ressort que 57 % d'entre elles avaient entre 18 et 24 ans lorsqu'elles ont été recrutées, tandis que 9 % étaient mineures (15 à 18 ans). Seules 3 % d'entre elles avaient fait des études supérieures à l'université. 50 % étaient originaires de zones rurales (où vit 40 % de la population moldave), 64 % avaient été recrutées à la suite d'une fausse proposition pour un travail et 5 % avaient été enlevées en Moldavie. 3 % connaissaient le recruteur. Dans 14 % des cas, il s'agissait même d'un "ami". 81 % d'entre elles ne savaient pas qu'elles étaient recrutées pour se livrer à la prostitution. 46 % ont été violées par les trafiquants et 40 % se voyaient totalement refuser tout accès à des soins médicaux.





### L'histoire des négriers musulmans

“L’esclavage reste une des plus grandes tragédies de l’humanité”. Ainsi commence le numéro spécial de “L’Histoire” sur l’esclavage publié à la rentrée. Cette revue, qui revisite notre passé à la lumière des travaux des historiens modernes, s’engage, cette fois encore, dans une démarche originale. “Le temps est venu, peut-on lire dans l’introduction, de lever les tabous. En évoquant la traite arabe : le plus grand trafic négrier de tous les temps”. Le journal confie le soin à Olivier Pétré-Grenouilleau, professeur à l’université Bretagne-Sud (Lorient) de faire la lumière sur “La traite oubliée des négriers musulmans”. Il s’agit d’une affaire ancienne, puisqu’elle commence au VII<sup>e</sup> siècle pour s’achever au tout début du XX<sup>e</sup>. Entre ces deux dates, selon l’historien américain Ralph Austen, 17 millions d’Africains ont été raziés et vendus par les négriers musulmans. Ce trafic suivait deux routes : le Sahara à destination de l’Afrique du Nord (beaucoup d’esclaves mourraient en chemin), et l’Océan indien, vers le Moyen Orient. Contrairement à l’image classique de captives africaines allant peupler les harems, cette traite “ininterrompue pendant treize siècles”, avait avant tout

une finalité économique. Ainsi Zanzibar, en 1834, premier producteur mondial de clous de girofle, où on cultivait aussi le riz, la canne à sucre, les patates... “comptait 100 000 esclaves qui représentaient les deux tiers de la population”. A lire pour mieux comprendre le drame du continent africain.

L’Histoire, 4 rue du Texel 75014 Paris  
<http://www.histoire.presse.fr>

### ■ L’esclavage moderne à la Une

Le marché des êtres humains, les trafics, l’esclavage contemporain dans le monde ont fait l’objet au mois de septembre 2003 d’un long dossier et de la couverture de la revue américaine National Geographic. L’édition française a repris textes et photos, sans lui offrir la Une. Néanmoins, le dossier reste passionnant et les photos saisissantes. On y apprend par exemple que 100 000 à 150 000 personnes sont en situation d’esclavage sur le territoire des Etats Unis.

National Geographic, 43/45 avenue de Clichy 75017 Paris  
<http://www.ngm-f.com>

## Abonnement - Soutien - Adhésion

Je m’abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM “Esclaves encore” pour 18 F

- OUI, Je soutiens l’action du CCEM en faveur des victimes
- 23 F montant hebdomadaire d’aide individuelle alloué à une victime
  - 46 F coût d’un coupon mensuel de transport pour une victime
  - 61 F aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d’une victime
  - 100 F coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
  - 150 F coût journalier du fonctionnement du CCEM
  - 200 F loyer et charges hebdomadaires de l’appartement d’accueil d’urgence
  - AUTRE

J’ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 F

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l’ordre du Comité Contre l’Esclavage Moderne  
Avec mon don et ma cotisation je recevrai un avoir fiscal

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° tel : .....

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90